

Je m'arrête car je tiens à traiter les deux questions que j'ai mentionnées. J'ai déjà commenté en partie l'attitude dogmatique et dictatoriale du ministre. Cependant, son comportement vis-à-vis des forces de réserve le prouve davantage. Il a inutilement provoqué une opposition. Il s'en est pris à nos forces de réserve dont le passé a été admirable. Il s'en prend maintenant aux uniformes. C'était inutile car cette question aurait pu se régler au fil des événements.

La liste est longue, mais il suffit de dire que le ministre a lui-même créé ces problèmes par son attitude dogmatique et dictatoriale. Si seulement il avait été plus conciliant et avait compris qu'il n'est pas le seul à s'intéresser à la défense ni à être un expert. C'est tout ce que j'ai à dire sur ce second point car, je le répète, l'unification concerne d'abord le rôle futur des forces armées canadiennes. Nécessairement, ce rôle s'enchaîne avec la politique étrangère et avec plusieurs de nos relations internationales. Je crois sincèrement, monsieur l'Orateur, que dans une large mesure, la confusion entourant l'intention du gouvernement en matière d'unification n'aurait pas vu le jour si le comité avait eu l'occasion d'étudier le bill après sa présentation et avant la deuxième lecture, et si la Chambre et le grand public avaient reçu des explications sur la façon dont le gouvernement envisageait le rôle des forces canadiennes dans l'avenir.

• (5.50 p.m.)

A mon avis, monsieur l'Orateur, non seulement la situation est confuse, mais encore elle continuera de l'être jusqu'à ce que le gouvernement ait indiqué précisément à quoi les forces serviront. En d'autres termes: les forces canadiennes interviendront-elles uniquement pour le maintien de la paix? Leur aptitude au combat se limitera-t-elle aux opérations non nucléaires ou auront-elles une aptitude sans limite, non seulement pour la défense directe du Canada, mais en particulier dans le cadre stratégique actuel des alliances de l'OTAN et de NORAD?

Il semble, du moins à notre groupe, monsieur l'Orateur, que la nature des forces armées requises et l'équipement exigé par leur rôle diffèrent grandement suivant le cas. Il nous semble donc évident qu'une définition sans équivoque du rôle futur des forces canadiennes s'impose avant une étude logique de la situation et une décision sensée sur l'organisation qui convient le mieux. Le ministre lui-

même a signalé que certaines questions ont des conséquences sur l'organisation et l'équipement des forces. Il est difficile de rattacher l'organisation et l'équipement visant la mobilité sur lequel il a insisté, au rôle futur des forces armées canadiennes au sein des alliances de l'OTAN et de NORAD.

Si l'on me permet de les rappeler aux députés, je me reporterai aux paroles du ministre dans son exorde. Il a dit qu'à l'heure actuelle se trouvent en Allemagne six escadrilles aériennes destinées à l'attaque nucléaire et, d'autre part, aptes aux bombardements classiques. Il a dit aussi qu'il y a en France deux escadrilles de reconnaissance. Le ministre l'a signalé, les deux escadrilles de reconnaissance devront quitter la France au cours de cette année. Il a ajouté que son ministère veut réduire les escadrilles de huit à six, dont quatre seront des escadrilles de frappe et deux, de reconnaissance.

Outre nos escadrilles en Europe, nous avons en Allemagne le quatrième groupe de brigade d'infanterie canadienne. Cet aperçu semblerait indiquer que, tant d'années après la Seconde Guerre mondiale, nous allons maintenir en Allemagne au moins six escadrilles et un groupe de brigade d'infanterie. Nous demanderions pour quel motif cela est nécessaire, surtout à la lumière des autres propos du ministre de la Défense nationale. Le quartier général du commandement de la force mobile a été établi à Saint-Hubert (Québec) en octobre 1965. Le ministre a déclaré à cette occasion:

...la mission d'un commandement de force mobile est d'assurer la préparation au combat et le maintien d'une force aérienne tactique à base terrestre. Le commandement de la force mobile est chargé d'assurer, par roulement, la présence d'une brigade pour les forces terrestres affectées à l'OTAN en Europe, de même que la formation de deux autres brigades aérotransportables conçues pour se déployer rapidement. De plus, le commandement s'occupe de la formation d'un régiment canadien aéroporté dont le personnel et l'équipement peuvent être envoyés rapidement vers les zones de danger. L'élément aérien tactique a un rôle capital dans le commandement de la force mobile et les plans actuels du ministère de la Défense prévoient la formation de quatre escadrilles d'avions tactiques CF-5 de soutien au sol. En plus de la formation de l'escadrille de CF-5, on veut avoir des avions de transport Buffalo et des hélicoptères légers et lourds dont le rôle sera d'assurer la mobilité aérienne dans toute zone de combat.

En comparant ces deux déclarations, on constate que l'une a trait au maintien en Europe de milliers de militaires et de personnes à leur charge et l'autre, au commandement de la force mobile et au matériel nécessaire pour l'administrer. Selon nous, il y a